

Contrat AMAP – 09/10/2025 au 01/10/2026

Entre

l'(les) adhérent(s) de l'association AMAP La Semeuse :

	<i>En cas de partage :</i>
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Tél :	Tél :
Email :	Email :

le maraîcher

Boutillier Cédric – les jardins d'héricourt
Adresse : 8 la chaussée lieu dit de beaudechon 60380 Héricourt sur Thérain
Tel : 0666338766
email : lesjardinsdhericourt@hotmail.com

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP Ile-de-France).

Les autres engagements sont les suivants :

a. **Engagements de l'adhérent :**

- Adhérer à l'AMAP La Semeuse pour participer à la concrétisation de ses objectifs
- Préfinancer la production pour un engagement de 12 mois.
- Se rendre au moins une fois sur la ferme pendant la période d'engagement pour aider les maraîchers (chantier participatif à l'automne et au printemps).
- Venir chercher son panier chaque semaine sur le lieu de distribution.
En cas d'absence, l'adhérent s'arrangera pour trouver une autre personne pour venir chercher son panier. Aucun remboursement ne sera effectué.
- Participer aux permanences des distributions

b. **Engagements du maraîcher :**

- Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, issus de sa production et répartis quantitativement de manière égale entre tous les consommateurs en AMAP.
- Donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures.
- Accueillir les adhérents sur la ferme au moins une fois par ans.

c. **Engagements communs :**

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part des soucis rencontrés, au collectif de l'association AMAP La Semeuse

d. **Distribution des paniers :**

- Du 09/10/2025 au 01/10/2026
- Horaires hebdomadaires : chaque jeudi de 18h à 19h00
- Lieu de partage : les laboratoires d'Aubervilliers, 41 rue Lécuyer 93300 Aubervilliers

f. dates de non-distributions :

Il n'y aura pas de distribution les 25/12/2025 et 01/01/2026 pendant les vacances de Noel,

Les 15 mai, jours fériés et ascension.

Deux dates de trêve seront annoncées entre avril et juin à la jonction printemps été.

Les dates seront annoncées 8 à 15 jours avant la mise en place.

Pas de distribution les 30/07, 06, 13 et 20 août car le lieu de distribution sera fermé du 27/07 au 23/08.

*Si les conditions climatiques s'avéraient rendre dangereuses la livraison, celle-ci se verrait annulée (tempêtes, vents violents, fortes précipitation neigeuses, verglas...) et reportée en fin de contrat.

e. Prix du panier et modalités de règlement :

- Prix du panier : grand panier à 15€ petit panier à 11€
- Les paniers seront distribués entre le 09/10/2025 et le 01/10/2026
Avec 9 non-distributions prévues.
Soit 52 semaines – 9 semaines = 43 distributions
- L'adhérent doit s'acquitter d'un montant total de 15€ x 43 distributions = 645_€ ou 11€ x 43 = 473€

Nombre de distribution	Date adhésion	Total dû grand panier	Total dû petit panier
43	09/10/2025	645	473
42	16/10/2025	630	462
41	23/10/2025	615	451
40	30/10/2025	600	440
39	06/11/2025	585	429
38	13/11/2025	570	418
37	20/11/2025	555	407
36	27/11/2025	540	396
35	04/12/2025	525	385
34	11/12/2025	510	374
33	18/12/2025	495	363
32	08/01/2026	480	352
31	15/01/2026	465	341
30	22/01/2026	450	330
29	29/01/2026	435	319
28	05/02/2026	420	308
27	12/02/2026	405	297
26	19/02/2026	390	286
25	26/02/2026	375	275
24	05/03/2026	360	264
23	12/03/2026	345	253
22	19/03/2026	330	242

21	26/03/2026	315	231
?	02/04/2026	Trêve éventuelle	
20	09/04/2026	300	220
?	16/04/2026	Trêve éventuelle	
19	23/04/2026	285	209
18	30/04/2026	270	198
17	07/05/2026	255	187
16	21/05/2026	240	176
15	28/05/2026	225	165
14	04/06/2026	210	154
13	11/06/2026	195	143
12	18/06/2026	180	132
11	25/06/2026	165	121
10	02/07/2026	150	110
9	09/07/2026	135	99
8	16/07/2026	120	88
7	23/07/2026	105	77
6	27/08/2026	90	66
5	03/09/2026	75	55
4	10/09/2026	60	44
3	17/09/2026	45	33
2	24/09/2026	30	22
1	01/10/2026	15	11

- Le paiement est à l'ordre de Boutillier Cédric
- L'adhérent choisit de régler en 1 à 6 versements. En cas de versements multiples, les chèques seront encaissés aux échéances indiquées dans le tableau ci-dessous.

	Montant en Euro	Date d'encaissement du chèque
Chèque N°		15 novembre
Chèque N°		15 janvier
Chèque N°		15 mars
Chèque N°		15 mai
Chèque N°		15 juillet
Chèque N°		15 septembre

Fait à Aubervilliers en 3 exemplaires (maraicher, adhérent, association), le

Signature de(s) l'adhérent(s)

Signature du Maraîcher